

Cayenne, le 15 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Chers compatriotes du Monde agricole,

J'ai pris connaissance de la pétition du 24 novembre dernier pour laquelle vous avez tenu à accorder votre soutien en y apposant votre signature. J'ai lu avec beaucoup d'attention les points sur lesquels vous avez souhaité m'interpeler et je considère qu'il est de mon devoir de vous apporter une réponse.

Pour répondre à vos inquiétudes relatives à la restructuration au sein de ma majorité, je tiens à réaffirmer que la Collectivité Territoriale de Guyane continuera d'assumer pleinement ses responsabilités comme elle l'a toujours fait. Je veux aussi rappeler avec vigueur et conviction que la stratégie de développement portée par l'Assemblée de Guyane ne saurait aucunement reposer sur une unique personne. Je travaille et je continuerai de travailler avec tous ceux dont le seul intérêt est le développement de notre territoire. Dès que la confiance, qui doit être de mise au sein de l'équipe majoritaire, se verra occultée par des appétits personnels et des égos surdimensionnés, alors l'Assemblée de Guyane prendra ses responsabilités en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour la rétablir. C'est une des missions qui nous a été confiée par la population en décembre 2015.

Le projet qui a été celui de la liste « Un territoire, une collectivité, un destin » lors des élections pour la Collectivité Territoriale de Guyane, est un projet collectif, construit par l'ensemble des colistiers mais aussi nourrit par des rencontres avec nos militants, avec nos sympathisants et avec toutes les organisations socioprofessionnelles quelles qu'elles soient (y compris celles représentatives du monde agricole), et non pas par une seule personne qui voudrait avec grande prétention vous le faire croire. Je m'engage donc à ce que la nécessaire décision de réorganisation de l'équipe majoritaire qui a été prise par l'Assemblée n'impacte aucunement ni les engagements pris, ni leur mise en œuvre, le tout avec pour seule ambition celle d'une Guyane rassemblée, structurée, déterminée, prête à faire face aux nombreux défis qui l'attendent.

Comme vous le savez certainement, ce qui m'importe aujourd'hui, c'est de rester concentré sur les véritables problématiques qui concernent le monde agricole guyanais et, par conséquent, qui vous concernent directement.

Pour ce qui est dans un premier temps de la mise en œuvre du Programme de Développement Rural (PDR) de la Guyane, je tiens à vous rappeler les éléments suivants :

La plupart des Régions de France ont validé leur PDR sur la période d'août à novembre 2015. La Guyane n'y fait pas exception. Un an après, force est de dresser un bilan critique sur le démarrage de la programmation : plus de 16% de la maquette programmés mais également l'impossibilité de payer sur la plupart des mesures du programme FEADER.

La CTG n'a cessé d'alerter, par mail, courrier officiel et lors de rencontres nationales, les plus hautes instances de l'Etat sur l'impact délétère engendré par ces retards de paiement et sur la nécessité de simplifier le paramétrage de l'outil informatique de gestion et de suivi « OSIRIS ».

C'est suite à ces interventions et lors du Comité Etat-Régions du 25 octobre 2016 à Strasbourg, sous la pression des représentants des Régions, y compris moi, que l'État a enfin pris la mesure du retard et de ses conséquences pour l'agriculture guyanaise, et qu'il a reconnu sa responsabilité par la voix du Ministre de l'Agriculture le 23 novembre 2016 (**voir courrier joint**).

Il a en particulier précisé que les enseignements seraient tirés au niveau de l'Agence des Services et des Paiements (ASP) et a clairement ordonné à cette dernière la production de calendrier et l'apport de réponses concrètes dans un délai très resserré. Il a enfin proposé une méthode de suivi et d'« évaluation » de ces avancées au niveau politique, en format resserré d'ici fin décembre, et plénier courant janvier.

Concernant le financement des organisations professionnelles agricoles, l'ensemble des projets de conventions relatives à la mesure 1 du PDRG sont rédigées et accessible aux porteurs sur simple demande, l'outil OSIRIS restant indispensable pour procéder à la signature. L'absence de sécurisation juridique de la mesure 2 au niveau national n'a toujours pas permis de lancer l'appel d'offre mais le partenariat établi entre la CTG et l'ODÉADOM a déjà convenu d'une prolongation de la prise en charge des actions de conseil sur fonds propres. Cet effort consenti témoigne du soutien permanent mis en œuvre pour structurer les filières agricoles.

S'agissant des aides individuelles, toutes les conventions relatives à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ont été signées. Pour l'aide à la modernisation, l'engagement des 22 dossiers en attente a pu être réalisé courant novembre et l'ensemble des conventions devraient être signées dans la semaine.

Enfin, cette année a aussi permis l'adoption de quatre Groupes d'Action Locale (GAL) mettant en œuvre les stratégies LEADER, une cinquième étant attendue pour le mois de décembre. Les porteurs peuvent dès à présent déposer leur demande de financement. Le réseau Rural a également été relancé officiellement le 18 novembre.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), en cours d'élaboration depuis juin 2016, intègre cette stratégie agricole. En complément, la stratégie opérationnelle sera affinée, dès le premier trimestre 2017, par la mise en place de Comités de Pilotage Territoriaux associant l'ensemble des partenaires du développement agricole, notamment la chambre d'agriculture dont la vocation première est de porter la voix des agriculteurs. Pour valider ces travaux, des réunions opérationnelles sont actuellement organisées par la CTG avec les filières agricoles de Guyane. Ces rendez-vous permettront de renforcer les partenariats établis et de définir le programme de travail pour

le POSÉI et le FEADER afin que ces outils soient pleinement opérationnels pour l'agriculture de Guyane.

Pour ce qui concerne maintenant plus spécifiquement notre rapport avec l'Agence des Services et des Paiements (ASP), je vous informe que le vendredi 18 novembre dernier, j'ai reçu à l'hôtel territorial le PDG de l'ASP, Monsieur François Progetti. Au cours de cet entretien, j'ai, comme ce fut le cas cette année à plusieurs reprises comme indiqué précédemment, alerté sur les conséquences provenant des retards de paiement et sur la nécessité de simplifier le paramétrage des outils informatiques de l'ASP "ISIS" et "OSIRIS".

En effet, le PDRG (112 M€ de FEADER) est composé de 43 Types d'Opération (TO), ou « mesures ». Ces mesures sont partagées à l'instruction entre la DAAF et la CTG, l'organisme de certification et de paiement étant l'ASP. Pour pouvoir engager les projets programmés, il faut avoir recours à des logiciels développés par l'ASP : OSIRIS et ISIS. Le retard dans l'instrumentation des outils OSIRIS et dans la validation et la signature des conventions financières retarde d'autant l'engagement et le paiement des crédits FEADER et des contreparties associées.

À titre d'exemple détaillé lors de la rencontre du 18/11 :

- 11 TO relevant des aides surfaciques sont à instrumenter sur ISIS par l'ASP en lien avec la DAAF. En septembre 2016, soit deux ans après le début théorique de la programmation, l'instrumentation ISIS n'avait pas encore été réalisée au niveau national. Les aides annuelles ne sont donc pas encore versées aux agriculteurs ayant effectué leur déclaration de surface en 2015 et 2016, ce qui est pourtant la base des aides agricoles. Dans l'attente, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a mis en place un dispositif d'Avance de Trésorerie Remboursable (ATR), mais qui est peu fonctionnel et sur lequel peu d'agriculteurs se sont lancés.
- 32 TO sont à instrumenter sur OSIRIS. A ce jour, un seul outil est instrumenté dans sa version complète. 7 outils complets permettant l'engagement ET le paiement des crédits, ont été pourtant transmis à l'ASP, certains depuis mai 2016. 1 seul outil ouvert : la DJA (611). 3 sont en phases de test (mesure 1 – formation agricole et forestière). 3 sont en attente de paramétrage :
 - la modernisation agricole (411), dernière version transmise le 5/09/2016 pour paramétrage
 - les pistes forestières (433), dernière version transmise le 11/10/2016 pour paramétrage
 - la modernisation des pistes forestières (861), dernière version transmise le 26/09/2016 pour paramétrage.

En clair à ce jour, les dossiers programmés sur ces 6 dernières mesures ne peuvent ni être conventionnés, ni être payés. Les agriculteurs et acteurs de la filière bois sont donc mis dans une situation particulièrement délicate à cause d'un simple blocage « informatique ».

Je reste pour ma part très attentif à cette situation que je juge depuis toujours inacceptable, et dont j'espère que les avancées obtenues lors du dernier Comité État-Régions trouveront concrétisation avant la fin de l'année 2016. Nous y veillons avec précaution.

Par ailleurs, je vous annonce que plusieurs projets visant à valoriser la production locale agricole verront le jour cette année. Nous aurons l'occasion de vous les présenter dans les détails ultérieurement. Ils seront portés par la Collectivité Territoriale de Guyane ou via des partenariats, au-delà des habituels salon de l'agriculture de Paris et Foire de Paris pour lesquels nous nous engagerons encore en 2017.

Soyez en convaincus : il n'y a donc aucun mépris de ma part envers le monde agricole, et, contrairement à d'autres dont vous semblez bien connaître l'existence, je n'ai pas la prétention égocentrique de prôner que son développement se fera uniquement grâce à ma propre personne. J'ai désormais pleinement confiance envers mon équipe actuelle, mais aussi envers mes services, dont je salue l'implication qui permet à la CTG d'œuvrer chaque jour dans l'intérêt des agriculteurs, mais aussi de la population guyanaise dans son ensemble.

Le Président de la CTG

Rodolphe ALEXANDRE